Calendrier de l'alternance
entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

Calendrier prévisionnel

RGT	Période	Lieu	Nb de jours	Nb d'heures
RGT1	03/11/2026 27/11/2026	CFPTS	18 jours sur 4 semaines	126 heures
	28/11/2026 04/01/2027	Entreprise		
RGT2	05/01/2027 19/02/2027	CFPTS	34 jours sur 7 semaines	238 heures
	20/02/2027 11/04/2027	Entreprise		
RGT3	12/04/2027 14/05/2027	CFPTS	23 jours sur 5 semaines	161 heures
	15/05/2027 13/06/2027	Entreprise		
RGT4	14/06/2027 09/07/2027	CFPTS	20 jours sur 4 semaines	140 heures
	10/07/2027 06/09/2027	Entreprise		
RGT5	07/09/2027 10/09/2027	CFPTS	4 jours sur 1 semaine	28 heures
A partir du 11/09/2027		***Retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat***		

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS **99 jours** **soit 693 heures**

Attention, le contrat de professionnalisation doit impérativement couvrir les périodes de formation mais ne peut excéder 12 mois.

Le contrat peut débuter un mois avant le début de la formation et se terminer un mois après la fin de la formation :

La date de début du contrat doit être située entre le 04/10/2026 et le 03/11/2026

La date de fin du contrat doit être située entre le 10/09/2027 et le 09/10/2027